

Séance du 20 novembre 1832

Présents : M. Thisse maire président. Champert

Le Conseil municipal de la commune de Vallerange convoqué au lieu ordinaire de ses séances par le Maire pour la session de novembre.

Le Conseil municipal réuni considérant que la section de Harprich ne possède pas de maison d'école, qu'elle désire en acquérir une qui a été bâtie il y a environ cinq ans, appartenant à Nicolas Royer, propriétaire audit Harprich (qui céderait ce bâtiment pour la somme de deux mille trois cents francs) qui conviendrait réellement à la commune consistant en (illisible), à la cuisine et chambre au rez-de-chaussée, à côté d'icelles les écuries et 1 grange et jardin potager à côté, de la contenance de sept ares soixante-sept centiares ou un quart un huitième, au-dessus duquel une autre chambre, avec quelques faibles réparations on en fera encore une au-dessus de la chambre derrière ; considérant que c'est un grand inconvénient pour la commune qu'elle n'a pas de maison d'école, qui est la seule cause de fréquentes mutations d'instituteurs ;

Pour ces motifs, le Conseil municipal est unanimement d'avis que Mr le Maire soit autorisé d'acquérir ce bâtiment au profit de ladite section de Harprich pour servir à une maison d'école, et que le montant du prix en sera pris sur le produit de la vente du $\frac{1}{4}$ en réserve de cette section ; arrête en conséquence qu'expédition de la présente délibération soit adressée à Mr le Préfet pour être approuvée.

Signé : Pierre Cezard. Maurice Clément. Antoine Thiriet. Jacques Meguin. Jacques Hugly.